

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Trécesson, tenue à la salle des délibérations du conseil 6 décembre 2022 à 19 h.

SONT PRÉSENTS :

- M. Ghislain Nadeau, maire;
- M. André Masson, conseiller;
- Mme Nadia Caron, conseillère;
- Mme Nathalie Dion, conseillère;
- M. Martin Veilleux, conseiller;
- M. Rémi Roy, conseiller;
- M. Stéphan Roy, conseiller.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

- Mme Kelly Bédard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h 08.

RÉSOLUTION 2022-12-134

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Masson,

APPUYÉ par le conseiller Martin Veilleux,

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal de Trécesson, tenue à la salle des délibérations du conseil ce 6 décembre 2022 à 19 h 08, soit et est adopté.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE certains faits préoccupants liés à la prestation de travail de l'employée 13-0006 ont été portés à la connaissance de la Municipalité dernièrement;

ATTENDU la volonté de la Municipalité d'effectuer les vérifications qui s'imposent, et ce, dans les règles de l'art;

RÉSOLUTION 2022-12-135

Suspension avec
rémunération de
l'employée 13-0006 pour le
temps d'enquête.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Masson,

APPUYÉ par le conseiller Martin Veilleux,

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

QUE l'employée 13-0006 soit suspendue avec solde pour fins de vérifications à compter du 6 décembre 2022.

« ADOPTÉE À LA MAJORITÉ »

Mme Nadia Caron, conseillère au siège 2, et Mme Nathalie Dion, conseillère au siège 3, s'opposent à ce point.

ATTENDU QUE certains fonds doivent être prévus pour l'utilisation de services juridiques spécialisés concernant les dossiers judiciairisés contre la Municipalité;

RÉSOLUTION 2022-12-136

Allocation de fonds pour l'utilisation de services juridiques spécialisés concernant les dossiers judiciairisés contre la Municipalité.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Masson,

APPUYÉ par le conseiller Martin Veilleux,

QU'un montant de 50 000 \$ soit prévu au budget à des fins de services juridiques spécialisés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2022-12-137

Levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dion,

APPUYÉ par le conseiller Stéphan Roy,

QUE la séance soit levée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Et la séance est levée à 19 h 16.

GHISLAIN NADEAU, maire

**KELLY BÉDARD, directrice générale et
greffière-trésorière par intérim**